

Kristina KOETHE

Animatrice en pastorale

Rue de la Halle, 1

6560 Solre-sur-Sambre

GSM : 0477 / 772 993

Email : solre.kt@gmail.com

Solre-sur-Sambre, dimanche 29 août 2021

Chers parents,

Il y a un an, avec votre soutien, votre enfant a débuté un cheminement pour approfondir sa foi et entrer pleinement dans l'Eglise. Malheureusement, à cause de la pandémie Covid19, le parcours a été assez chamboulé et nous n'avons pas pu nous rencontrer souvent, mais votre enfant a pu vivre une étape importante dans ce cheminement : sa première communion.

Selon le nouveau parcours de catéchèse du diocèse, il est prévu que les enfants continuent, cette année et l'année prochaine, leur cheminement vers la Célébration de l'achèvement de l'initiation chrétienne (la Profession de Foi et la Confirmation). Pour que votre enfant poursuive son parcours de foi, veuillez, SVP, le réinscrire afin de me permettre d'organiser au mieux la suite des rencontres.

Afin de faciliter l'organisation des prochaines rencontres, merci de bien vouloir **vérifier** et éventuellement **corriger** ou **compléter** les données de la fiche de réinscription jointe à ce courrier et me la faire parvenir signée **lors de la rencontre de rentrée du 25 septembre**.

Si jamais vous aviez décidé d'interrompre le parcours de votre enfant, il est impératif de me le faire savoir le plus vite possible, par sms ou par mail.

La reprise de l'année de catéchèse est prévue cette année par une assemblée de catéchèse pour tous les enfants inscrits en catéchèse avec leurs familles à l'occasion de la fête de Sainte Thérèse de Lisieux

le samedi 25 septembre de 16h15 à 17h30 à l'Eglise Sainte Thérèse d'Erquelinnes

Vous êtes invités aussi à participer à la veillée « pétales de roses » qui aura lieu à 18h30 au même endroit, Bienvenue à tous !

Au plaisir de vous revoir pour continuer sur ce chemin de foi,

Kristina et l'équipe de catéchèse

Comme déjà l'année dernière, le parcours catéchétique comprend plusieurs moments de rencontre afin de mieux connaître Jésus-Christ et se mettre à sa suite. Vous serez invités à participer

1. aux rencontres spécifiques pour les enfants accompagnés d'un adulte, les mercredis de 14h30 à 16h à l'église Sainte-Thérèse d'Erquelinnes

| | |
|-----------------|----------------|
| KT2 RENCONTRE 1 | 20-octobre-21 |
| KT2 RENCONTRE 2 | 24-novembre-21 |
| KT2 RENCONTRE 3 | 22-décembre-21 |
| KT2 RENCONTRE 4 | 19-janvier-22 |
| KT2 RENCONTRE 5 | 23-mars-22 |

Il y aura aussi deux journées organisées pour les enfants sans les parents

- le samedi 19 février 2022 à la Communauté des Béatitudes à Thy-le-Château
- le mercredi 27 avril 2022 (en après-midi seulement) à l'église Sainte-Thérèse d'Erquelinnes

2. aux célébrations de la messe dominicale dans la paroisse de votre choix

Vous trouverez les horaires des messes dans le feuillet paroissial « Signes de Vie » ou sur le site internet du doyenné à l'adresse <http://paroisse-solresursambre.be/category/horaires-des-celebrations/>

3. aux célébrations de la MESSE DES FAMILLES chaque 3e dimanche du mois à 11h à Grand-Reng

| | |
|------------------------|----------------|
| MESSE DES FAMILLES oct | 17-octobre-21 |
| MESSE DES FAMILLES nov | 21-novembre-21 |
| MESSE DES FAMILLES déc | 19-décembre-21 |
| MESSE DES FAMILLES jan | 16-janvier-22 |
| MESSE DES FAMILLES fév | 20-février-22 |
| MESSE DES FAMILLES mar | 20-mars-22 |
| MESSE DES FAMILLES avr | 17-avril-22 |

4. aux moments forts de l'année liturgique et de la vie paroissiale.

Les autres moments importants à vivre en famille sont les Assemblées « KT Tous » et les célébrations plus festives liées à l'année liturgique.

Vous pouvez consulter le calendrier en ligne à l'adresse <http://paroisse-solresursambre.be/catechese-2eme-année-kt2/>. Le calendrier est susceptible d'être modifié ou complété en cours d'année.

Afin de couvrir une partie des frais de la catéchèse, nous vous invitons à verser 15 € sur le compte N° **103-0264987-51** (BE75 1030 2649 8751 et le code BIC NICABEBB) du Service catéchèse de la Paroisse de Solre-sur-Sambre en indiquant en communication les nom et prénom de l'enfant et ce AVANT LE 15 DECEMBRE 2021.